

Réunion CRA du 9 septembre 2017

- Au niveau National, le Club qui reçoit doit donner à l'équipe visiteuse les balles de la rencontre au moment de son échauffement.
- Au niveau N1 et N2 le club doit mettre à disposition du JA deux arbitres régionaux au minimum. S'il y a deux rencontres de niveau N1 ou N2 il faudra donc 4 AR. C'est de la responsabilité du JA d'inscrire les noms des arbitres avec leur grade et leur numéro de licence. Si l'arbitre passe sa pratique il faut que le JA le note sur la feuille de rencontre.
- Au niveau national le JA n'a plus besoin d'envoyer de rapport à la Fédération sauf en cas d'incident grave.
- Concernant les feuilles de rencontre 3 cas sont possibles :
 - ✓ *1^{er} cas : la feuille de rencontre est saisie sur GIRPE et est remontée à la fin de rencontre par le JA avec les codes du Club (passe équipe ou autre).*
 - **En national et régional** : le JA doit remplir avec GIRPE les éventuels : cartons, réserves et rapport au dos de la feuille. Il doit remplir la ou les frais du JA.
 - **En régional** : le Club doit envoyer à la Ligue la convocation pour le remboursement des kilomètres, soit par courrier, soit par scan
 - ✓ *2^e cas : la feuille de rencontre est saisie sur GIRPE mais n'est pas remontée à la fin de rencontre par le JA.*
 - **En national et régional** : le JA doit remplir avec GIRPE les éventuels : cartons, réserves et rapport au dos de la feuille. Il doit remplir la ou les frais du JA.
 - **En national** : le Club doit saisir les résultats sur SPID et envoyer par courrier la feuille de rencontre à la commission sportive de la Fédération
 - **En régional** : le Club doit saisir les résultats sur SPID et envoyer à la Ligue la feuille de rencontre recto verso et la convocation pour le remboursement des kilomètres soit par courrier soit par scan
 - ✓ *3^e cas : la feuille de rencontre n'est pas saisie sur GIRPE*
 - **En national et régional** : le JA doit remplir la feuille de rencontre recto verso en notant les éventuels : cartons, réserves et rapport au dos de la feuille. Il doit remplir la ou les frais du JA.
 - **En national** : le Club doit saisir les résultats sur SPID et envoyer par courrier la feuille de rencontre à la commission sportive de la Fédération
 - **En régional** : le Club doit saisir les résultats sur SPID et envoyer à la Ligue la feuille de rencontre recto verso et la convocation pour le remboursement des kilomètres soit par courrier soit par scan
- Les Clubs peuvent préparer la feuille de rencontre sur l'ordinateur qu'ils vont mettre à la disposition du JA. Mais c'est le JA qui fait les saisies
- Suite à une validation à un grade d'arbitre c'est la Ligue qui valide le grade sur SPID dès que l'information est donnée à la Ligue
- Pour information : les féminines peuvent jouer en régional sans restriction à condition qu'en PN messieurs elles possèdent au minimum **1200 points**
- Pour la phase 2 lors de la 1^{ère} journée mettre sur la convocation journée 13 pour être en accord avec la numération des journées SPID
- Si un joueur se présente avec une licence « sans pratique sportive » il doit vous présenter un Certificat Médical et vous devez vérifier si sur le certificat est bien spécifié tennis de table en compétition. Si ce n'est pas le cas le joueur ne doit pas jouer.
- La Fédération a l'intention de vérifier l'activité de chaque JA désigné par son Club et les mettre en inactivité le cas échéant en cas de non juge arbitrage.
- La Fédération a diffusé une liste des Clubs qui ont nommé des JA qui sont actuellement non licenciés.

- Le suivi des JA par la Ligue sera continué par Eric Dubéros.
- Le JA qui officie pour son club en R3 ne doit pas être joueur cette journée là.
- Vérification des feuilles de rencontres pour :
 - Les PN par Jean-Luc Barboza
 - Les R1 par Cyril Boudier
 - Les R2 par Frédéric Sart
 - Les R3 par Philippe Lebon
- Information de Philippe : La Ligue met à la disposition des CDA des trousseaux d'arbitrage pour les épreuves nationales.
- Interclubs : Chaque club doit fournir un arbitre le jour de l'épreuve. En cas d'absence il lui sera infligé une amende de 30€
- Rappel : la prestation passe à 25€ pour les JA qui officient au niveau régional soit 12,50€ par équipes.

Rédacteur : Alain SCOLAN